

Rapport d'activité 2016

Quelques réflexions issues de notre activité

Les portes d'entrée à l'aide sociale et un chemin vers la précarité :

Depuis bientôt plus d'une année, le Trialogue observe un durcissement de l'Office cantonal de l'emploi dans sa prise en charge des demandeurs d'emploi. Désormais les sanctions remplacent les communications verbales. Les autorités ne sont plus censées émettre des avertissements avant de sanctionner les manquements aux directives, souvent peu ou mal comprises. La direction nous a par ailleurs avisés qu'il s'agissait d'une stratégie à visée pédagogique des plus efficaces. Cependant, les pénalités sensées responsabiliser les chômeurs, voire lutter contre les abus conduisent in fine trop souvent au recours à l'aide sociale et favorisent la précarité.

Les assurés n'ont le plus souvent pas l'équivalent d'un ou deux salaires dans leur bas de laine. Une pénalité de quelques jours peut avoir des conséquences désastreuses : loyer en retard, menace de perte du logement, emprunts qui ne seront pas remboursés par l'assistante sociale. Trop d'assurés préfèrent attendre avant d'avoir recours à l'assistance. Et lorsque l'aide sociale arrive enfin, on rembourse d'abord ses dettes au risque de ne plus avoir assez d'argent pour son propre entretien et celui de sa famille. La qualité des recherches d'emploi en pâtit sérieusement et ne devient plus prioritaire !

Nous demandons à ce qu'il soit fait plus grand cas du manque de prévention et d'accompagnement dans les démarches des chômeurs.

De plus, nous avons pu constater que les entreprises, surtout les PME, qui n'engagent pas des chômeurs assignés à postuler auprès d'eux se trouvent confrontées à des tracas administratifs importants de la part de l'OCE. Ces dernières doivent, en effet, attester de la réception de la postulation voire motiver les raisons du refus de l'engagement. Ainsi, ces enquêtes qui, à notre avis, ne se révèlent qu'un prétexte en vue d'infliger des pénalités, constituent à contrario un net frein à l'embauche prioritaire des résidents, car cette charge supplémentaire ne touche de fait pas les frontaliers !

La fracture numérique frappe de plein fouet les demandeurs d'emploi

Il y a quelques mois, l'OCE a adressé aux assurés un courrier résumant ses nouvelles exigences concernant le dépôt des offres de candidatures. Tout en clarifiant les attentes de l'administration, ces directives révèlent également une nette propension à la postulation par Internet. De fait, les envois de postulations assignées doivent désormais se faire vers une adresse email. C'est cependant sans considérer que beaucoup de chômeurs, notamment dans les métiers du bâtiment ou de la restauration, n'ont pas d'outils informatiques et ne savent pas les utiliser. Raison pour laquelle ils se tournent vers les structures associatives ou communales pour les soutenir dans leur démarche. Or, de leur côté, les associations n'arrivent pas à assumer toutes les demandes urgentes, puisqu'à cette contrainte s'ajoute, dans la pratique, un délai d'assignation très court (1-2 jours).

L'assuré qui tente de faire preuve d'initiative afin de faire parvenir son dossier à l'employeur en s'adressant directement à lui, se voit pénaliser par l'ORP.

Le Trialogue considère que ceci contrevient à l'objectif pédagogique des sanctions puisqu'aucune faute, en relation avec la possibilité d'être engagé, n'est à reprocher à l'assuré.

Voici, pour exemple, un extrait de recours que nous avons élaboré contre une décision de l'ORP auprès de la Cour de Justice :

« En postulant directement auprès de l'employeur, le contact direct étant d'usage dans la profession, j'ai voulu diminuer le dommage et me donner toutes les chances d'être retenu pour le poste. ... J'estime ne pas avoir fait échouer le but de l'assignation, soit une possibilité d'engagement. Bien au contraire, j'ai fait valoir ma réelle motivation à accepter le poste proposé, comme confirmé par l'employeur.

Je me suis acquitté de mes obligations au mieux de mes capacités sans avoir reçu la moindre formation qui aurait pu me faciliter l'accès au marché du travail à l'aide d'outils numériques.

Cette sanction (pour inobservation des instructions) est prononcée « en lieu et place » d'une sanction pour échec à un emploi convenable.

Il ressort de la décision présentement contestée une claire volonté de pénaliser sans avoir préalablement rempli l'obligation d'assistance et d'information prévue par la loi. »

Les passages et transitions en matière de prise en charge ne font pas l'objet d'assez d'attention et laissent trop d'assurés sur le carreau

Certes, les lois sociales prévoient des avances chômage, une prise en charge en attente de décision AI ou de prestations complémentaires etc. En pratique, rien n'est évident !

Les chômeurs qui s'adressent à la réception de l'Hospice Général dans l'attente d'une décision de prise en charge par une caisse de chômage sont dans la majorité des cas refoulés. On leur réplique, pour aberrant que cela puisse paraître, qu'ils doivent attendre la décision du chômage. Or, c'est justement parce qu'ils sont dans l'attente d'une décision qu'ils se trouvent sans revenu !

Malheureusement les refus de l'Hospice général sont émis par oral, ce qui pose plusieurs problèmes. En premier lieu, il n'existe aucune trace du passage de l'assuré, ce qui complique grandement toute procédure de réclamation. Ainsi, et principalement, malgré le fait que ce type de décision entraîne la négation d'un droit, l'assuré n'a aucune possibilité de faire recours. C'est la raison pour laquelle, nous conseillons aux personnes qui se voient refuser des prestations, d'exiger que cette décision leur soit fournie par écrit.

Car, ce que les assurés ignorent le plus souvent c'est que l'Hospice général a l'obligation de fournir une aide financière à toute personne qui se trouve dans le besoin, pour autant qu'elle ne possède aucune fortune, quand bien même la notion de fortune peut être discutée. De sorte que, par exemple, les assurés qui ont une voiture se voient refuser l'aide financière provisoire de l'HG, tant qu'elles n'ont pas réussi à la vendre.

Les assurés ne sont pas assez ou pas informés de l'existence de « ponts » entre les diverses assurances sociales pour se permettre de les revendiquer.

Le Trialogue a souvent l'impression de devoir batailler pour exiger le simple respect des lois !

L'aide sociale dans le contexte politique

Nous observons, de surcroît, une pression de l'Hospice général sur les ressortissants étrangers en possession d'un permis B. Au niveau de l'accueil déjà, avant tout examen de la situation, il est d'emblée annoncé aux nouveaux résidents qu'en cas d'aide financière, leur permis B ne sera pas renouvelé, ce qui n'est pas systématiquement vrai. En effet, bien que nous considérons important d'informer les ayants-droit sur les conséquences d'une ouverture de dossier à l'aide sociale, **les avances sur les prestations chômage ne constituent pas un motif de non-renouvellement de permis.**

Il est vrai, cependant, que l'Office cantonal des populations et migrations (OCPM) a automatiquement connaissance des personnes qui émargent à l'aide sociale, et que, en réalité, son attitude est devenue plus menaçante. En lieu et place d'une demande courtoise d'explication, les courriers de l'OCPM mentionnent désormais : « nous avons l'intention de ne pas renouveler votre permis ... » avant toute demande de renseignement.

Si bien que, par peur, bien des personnes renoncent à toute aide et plongent dans la précarité.

Relations extérieures :

Le 9 mars 16	Assemblée générale extraordinaire de Partage
Le 3 mars 16	Participation à l'Assemblée plénière ordinaire de l'OASI
Le 22 mars 16	Rencontre avec Madame Sandrine Salerno
Le 6 avril 16	10 ans des « Amis du Cœur des Grottes »
Avril à mai 16	Participation aux réunions du Comité unitaire en vue de la votation du 5 juin
Le 17 mai 16	Rencontre avec M. Ch. Barbey, Directeur de l'OCE
Les 4 juin 16 et 26 nov. 16	Participation au Samedi du Partage
Le 16 juin 16	Participation à l'AG de l'OASI
Le 6 septembre 16	Accueil de membres de l'OSEO
Le 18 octobre 16	Rencontre avec M. Maxime Walder dans le cadre de sa recherche sur « Le non-recours aux prestations sociales des familles à Genève »
Le 29 novembre 16	Présentation du projet de chemin piétonnier de l'avenue de la Forêt par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève

Entretiens et conférences donnés au Triologue

Le 12 avril 16	Rencontre avec « Phare Seniors » - M. Anthoine
Le 19 avril 16	Cours sur des chapitres choisis de l'assurance-chômage donné par D. Gorgé
Le 19 mai 16	Présentation du Triologue à des étudiants de la HETS
Le 27 septembre 16	Présentation de la LACI (objectifs, prestations) et du Triologue à des apprentis de 3ème année – ASE

Accueil de stagiaires et d'étudiants

De septembre 15 à février 16	Monique Bettanin (Formatrice d'adultes - stage UNI-FPSE)
Du 26 octobre 15 au 31 juillet 16	Anne-Sophie Darier (Juriste – stage privé)
Du 14 décembre 15 au 31 mai 16	Yasmina Sonderegger (Juriste – stage privé)
Du 1er février au 29 février 16	Céleste Karekezi (Juriste en ADR)
Du 8 mars 16 au 10 mai 16	Audrey Myc Lemoigne (Juriste - PPE+)
Du 20 juin 16 au 16 octobre 16	Alexandre Borodikhine (Juriste en ADR)
Du 14 juin au 1er juillet 16	Fabrice Benjamin (titulaire du brevet d'avocat – STARE)
Du 4 juillet 16 au 20 juillet 16	Jessica Galan Bricino (Juriste – stage privé)
Du 5 sept. 16 au 10 déc. 16	Borabeko Napo (Juriste – stage privé)
Du 20 sept. 16 au 17 mars 17	Melania Ada Sirbu (titulaire du brevet d'avocat – STARE)
Du 21 sept. 16 au 30 nov. 16	Elodie Yammine (titulaire du brevet d'avocat – STARE)
Du 5 sept. au 31 déc. 16	Guilaine Dubois (Juriste – stage privé)

Vie de la maison

Le 21 septembre 16	Edmond nous a servi ses fameux malakoffs dans le jardin
Le 7 décembre 16	Traditionnelle visite du Père Noël

Témoignages à écouter ou ré-écouter

Le 25 mai 16	Participation à l'émission de la TSR « On en parle » sur le sujet: Bienvenue au chômage
--------------	---

Pour réécouter et télécharger l'émission, cliquez sur le lien suivant :

www.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/7713902-on-en-parle-du-25-05-2016.html

Activités statutaires

Assemblée Générale :	Le 8 juin 2016
Comités :	Les 25 janvier – 18 avril - 21 novembre 2016

Publication

Une refonte complète du « **Guide des droits et devoirs des chômeurs** » a été nécessaire pour répondre à l'évolution des techniques informatiques. Le Trialogue tient à remercier chaleureusement la Ville de Carouge et sa conseillère administrative en charge des affaires sociales, Madame Jeannine de Haller, ainsi que la Fondation Hans Wilsdorf pour leur généreux soutien financier. Il est régulièrement tenu à jour en ligne à l'adresse www.guidechomage.ch.

Accès au site :

En une année, le site a été visité **354'914 fois** et **899'484** pages ont été consultées.

Conclusion

Rien n'est simple ! Tout se complique ! Ce constat, nous le faisons malheureusement au Trialogue, semaine après semaine, depuis 20 ans maintenant, avec un nombre croissant d'assurés qui sont ou se sentent perdus devant la machine administrative et la diversité des règlements et institutions auxquels ils sont confrontés. A cela s'ajoute la fracture numérique que nous constatons de plus en plus et qui éloigne le consultant même le plus motivé du marché du travail.

Plusieurs juristes en quête d'emploi rejoignent temporairement le Trialogue. Leur contribution nous est très précieuse et leur permet également d'enrichir leur bagage professionnel et de retrouver un emploi.

Le rôle du Trialogue est aussi de veiller aux modifications législatives, réglementaires et de jurisprudence intervenant en matière de chômage et d'alerter les autorités concernées sur leurs possibles conséquences néfastes. Cet aspect de notre activité doit encore gagner en importance.

Depuis 20 ans le Trialogue est à pied d'œuvre. Avec ses bénévoles motivés et ses juristes sensibilisés aux problématiques rencontrées par la population, il joue pleinement son rôle dans le paysage social genevois en recherchant pour chacun une solution adaptée. Nous offrons un appui réel à nos nombreux consultants au parcours souvent chaotique, avec une disponibilité sans faille et une écoute active et souriante.

Par nos contacts réguliers avec les autorités concernées, nos interventions et par notre engagement quotidien, nous nous efforçons de trouver des solutions et d'améliorer autant que faire se peut la situation.

Cette année, nous fêtons les 20 ans d'existence du Trialogue, et nous avons bien l'intention de veiller et continuer à soutenir la population genevoise.

Et maintenant ? Nous allons continuer à œuvrer résolument et durablement, avec nos spécificités et nos compétences au sein du réseau genevois d'entraide, précieux et indispensable au vivre ensemble. Sachons garder et entretenir, avec les moyens appropriés, ce trésor que représente la constellation d'associations genevoises. Elle permet de maintenir le ciment social, et pour le moins d'offrir des solutions et un accompagnement à nos concitoyens souffrant du fossé grandissant entre la population et les victimes d'un monde du travail marqué par de profonds et rapides changements.

Remerciements

Nous remercions :

- La Ville de Genève – Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement - qui nous subventionne et met à disposition la maison de l'avenue de la Forêt ainsi que les nombreuses communes qui nous soutiennent financièrement.
- Nous remercions également les fondations, les institutions privées, les acteurs économiques et les privés qui nous permettent d'aider les plus démunis, notamment au travers du "Fonds Béquille" qu'ils ont financé.
- Nos remerciements vont aussi à l'association «Partage» qui nous permet d'offrir des repas aux personnes particulièrement démunies. Sans l'aide de nos nombreux donateurs dont la générosité n'a fait que croître ces dernières années, le Trialogue ne pourrait répondre aux attentes d'une population de plus en plus précarisée.
- Nous n'oublions pas la Croix-Rouge qui organise la campagne "2 x Noël" qui permet au Trialogue de redistribuer des biens de première nécessité.
- Nous remercions enfin chaleureusement les très nombreux bénévoles du Trialogue qui offrent un regard empathique mais professionnel à nos consultants et dont l'efficacité est largement reconnue au-delà même de l'association ainsi que les assistants sociaux, les conseillers en personnel et la population qui tous nous font confiance.

Doris Gorgé, Présidente
Jean Ladame, Vice-président
Oscar von Burg, Vice-président

Genève, le 31 décembre 2016

Annexe: données chiffrées